



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

congés payés

Question écrite n° 35980

Texte de la question

M. François Vannson * appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le risque des 12 000 entreprises du paysage de se voir affiliées aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics. La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, avait adopté, le 17 décembre 2003, un amendement excluant expressément les entreprises du paysage du champ d'application D. 732-1 du code du travail. Cet amendement a été retiré en séance publique suite à son engagement de publier un décret permettant de régler cette question. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer dans quel délai sera publié ce décret qui permettra aux 43 000 salariés des entreprises du paysage de voir leur situation clarifiée.

Texte de la réponse

Les difficultés évoquées sont réelles, c'est pourquoi il est apparu nécessaire de les régler le plus rapidement possible. La question a donc été abordée lors de la discussion du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux au Parlement. Un amendement déposé au Sénat a été adopté avec un avis favorable du Gouvernement. Le nouvel article 10 bis A de la loi crée un article L. 223-18 dans le code du travail qui exclut les entreprises ayant une activité exclusive ou principale de paysage de l'affiliation aux caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35980

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1947

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8342